

# BNSSA

## Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique

### Programme de la Formation théorique et pratique

#### Objectifs

Elle a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « sauveteur Aquatique ». Le candidat au BNSSA doit être capable de :

- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission;
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptée ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

#### Programme

##### Théorie :

Secourisme

Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique

Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade

Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale

Organisation des secours

Mise en œuvre des moyens d'alerte

Connaissance et diffusion des informations météorologiques

Observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours

Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident, mesures conservatoires

Premiers soins d'urgence

##### Pratique

Apnée

Sauvetage mannequin

Nage avec palmes, masque et tuba

Action sur le noyé (techniques de dégagement, plongeon canard, technique de remorquage, sortie d'eau)

#### Évaluation des compétences

Le diplôme du BNSSA est composé d'une épreuve théorique au format QCM et d'une épreuve pratique (parcours de sauvetage de 100 mètres puis sur 250 mètres, épreuve d'assistance à personne en difficulté)

#### Validation

Obtention du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) : diplôme du nageur sauveteur délivré par le Ministère de l'Intérieur

Date de la Mise à jour : V3 Juillet 2021

**Durée :** De octobre à mai (en fonction de la date de l'examen fixée par les services de l'ETAT)

**Public visé :** Cette formation est ouverte aux personnes désirant devenir nageur sauveteur ou aussi sauveteur aquatique afin d'assurer la surveillance des baignades d'accès gratuit et, dans certains cas, la surveillance de baignade d'accès payant.

**Prérequis :** Âgé de 17 ans au moins à la date de l'examen ; apte médicalement; PSE1 (possibilité de le passer pendant la formation avec l'Organisme de Formation)

**Nombre de candidats minimum :** 6

**Nombre de candidats maximum :** 16

**Recyclage :** Tous les 5 ans

**Attribution finale :** À l'issue des épreuves écrites et pratiques un diplôme sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

**Lieu :** à la Piscine Jean Bouin de Saint-Quentin

**Accessibilité :** Inclusion des personnes en situation de handicap

**Délai d'accès :** 15 jours

**Méthodes mobilisées/ pédagogie :** Mise en situation pédagogique, cas pratique, cas concret, positionnement

**Conditions d'accès :** <https://fr.mappy.com/itineraire>

**Modalités d'évaluations :** QCM, Questionnaire, Oral, Temps de performance : attribution selon le référentiel de certification

**Lieu :** Intra-Inter-Externe

**Tarif :** À partir de 500 € sans PSE1 et 650 € avec PSE1 (à titre indicatif)

